



PAFPA

Projet d'Appui au Développement de la Formation par Apprentissage



Le contexte En Mauritanie, croissance de la population et phénomène d'urbanisation se conjuguent pour exercer des pressions considérables sur le système d'éducation et le marché de l'emploi. **Les jeunes représentent une part croissante de la population et les économies ont d'autant plus de mal à absorber leur afflux sur le marché du travail qu'ils n'ont que de faibles niveaux de qualification à proposer. Le système d'enseignement et de formation technique et professionnelle constitue une partie importante de la réponse potentielle à cette demande.**

Le projet Le Pafpa vise à **renforcer l'employabilité des jeunes** et fournir les compétences professionnelles dont les entreprises ont besoin, en particulier les petites entreprises, en **développant une offre de formation par apprentissage diplômante, débouchant sur l'exercice d'un métier semi-qualifié**. Les jeunes apprentis en entreprise peuvent, par le biais du projet, recevoir un complément de formation théorique en centre (20% de la formation est effectuée en centre et 80% en entreprise) et **passer le Certificat de compétences au bout de neuf mois de formation.**

Lieu et durée de l'action Le Pafpa a démarré en **Septembre 2011** pour une période de **quatre ans**. Il s'achèvera en août 2015. Il s'est déroulé dans les villes de Nouakchott, Atar, Boghé et Rosso.

Les étapes

1. **Identification des métiers porteurs** dans les 4 zones
2. **Ingénierie de la formation** : élaboration des programmes de formation dans 15 filières selon l'approche par les compétences
3. **Opérationnalisation du Certificat de compétences**
 - Mise en place d'une commission DFTP/INAP sur le cadre réglementaire
 - Elaboration des arrêtés fixant les modalités de formation et le régime général des examens
 - Elaboration des arrêtés opérationnalisant les 15 filières
4. **Implantation de la formation** :
 - Formation des formateurs en centre
 - Implication des organisations professionnelles dans le pilotage du dispositif
 - Equipement des centres, des tuteurs, des OP et de la DFTP
5. **Formation des jeunes** :
 - Recrutement des promotions
 - Formation des jeunes
 - Organisation de formations complémentaires en langue de communication et gestion
 - Evaluation
6. **Insertion** : accompagnement vers l'emploi des jeunes

Les partenaires du PAFPA

- **Mise en œuvre** : GRETT et INAP-FTP
- **Institutionnel** : Direction de la formation technique et professionnelle
- **Centres de formation** :
 - ✓ CFPP de Nouakchott
 - ✓ CFPP de Nouakchott
 - ✓ CFIP Caritas - Nouakchott
 - ✓ LFTPP d'Atar
 - ✓ LFTP de Boghé
 - ✓ CFPP de Rosso
- **Organisations professionnelles** :
 - ✓ Fédération des prestataires de services (FPS)
 - ✓ Fédération mauritanienne des Travailleurs de l'Automobile (FMTA)
 - ✓ Fédération Régionale de l'Artisanat et des Métiers d'Atar (FRAM)
 - ✓ Union des Coopératives Agricoles du Brakna (UCA)
- **Autres partenaires techniques** :
 - ✓ Cap Insertion
- **Partenaires financiers** :
 - ✓ Union européenne
 - ✓ Agence française de Développement
 - ✓ Inap-FTP

Les moyens Un budget total en Mauritanie de **949 846 euros**

Principaux résultats du PAFPA

- ✓ Un diplôme d'Etat - le Certificat de compétences - opérationnalisé dans 13 filières dans 6 centres de formation partenaires
- ✓ Un dispositif de formation piloté par le Ministère en charge de la formation via sa Direction de la Formation technique et professionnelle, qui préside les processus de sélection et d'évaluation des apprentis
- ✓ Un rapprochement entre les entreprises et les centres par la mise en place d'une offre de formation par apprentissage, où 80% de la formation se déroule en entreprise
- ✓ Plus de 900 jeunes formés à Nouakchott, Atar, Boghé et Rosso
- ✓ Un taux de réussite au Certificat de compétences de 75%
- ✓ Des acteurs de la formation par apprentissage (Direction de la Formation technique et professionnelle, 12 conseillers d'apprentissage et 32 formateurs, 4 organisations professionnelles et plus de 150 artisans) formés aux outils de la formation par apprentissage et sur leur rôle respectif dans le dispositif, et équipés
- ✓ Une enquête de l'Inap-FTP en cours sur le suivi des sortants qui permettra d'analyser l'efficacité externe du Certificat de compétences
- ✓ Des arrêtés ministériels opérationnalisant le Certificat de Compétences permettant de poser les bases de la pérennisation du dispositif.



Le Certificat de compétences

Créé par le décret n°10-120, le Certificat de Compétences est un diplôme du Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des TIC menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Il est ouvert aux candidats de plus de 14 ans ayant achevé le cycle d'enseignement fondamental. La durée de formation est d'un maximum 9 mois avec au moins 50% de la durée globale du programme d'enseignement en milieu professionnel. Le diplôme peut être préparé selon les modalités de l'apprentissage, de l'alternance ou de la formation résidentielle. Le certificat de compétences est positionné en dessous du CAP dans l'échelle des certifications.

Le Pafpa est réalisé avec le soutien de :



Contacts :

Gret – Christine Uhder
Tél. : +33 1 70 91 92 23 - uhder@gret.org

Inap-FTP – Melanine Mohammed Ould Eyih
Tél: +222 46 46 08 - mmeyih2005@yahoo.fr
Housseinou Kassougué
Tél: +222 22 63 81 93 - kassougue@yahoo.fr



Le projet est porté par le **Gret, ONG française de développement** présente depuis 1991 en Mauritanie et intervenant depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'appui à la petite entreprise et de la formation professionnelle et plus récemment sur le champ de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le projet est mis en œuvre par l'**Inap-FTP, établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies (MEFPNT)** créé en 2002. Il a un rôle de conseil en ingénierie de formation professionnelle, d'observatoire et d'analyse des besoins de compétences de l'économie.